

ASSEMBLEE NATIONALE

SIXIEME LEGISLATURE

SECRETARIAT GENERAL *F*

Direction des Services Législatifs *R*

Division des Séances et Huissiers *8*

Année 2019

Séance plénière du 1^{er}/10/2019

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

LOI N° _____

**AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE
TOGOLAISE ET LE GOUVERNEMENT DU
ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE RELATIF AUX
SERVICES AERIENS, SIGNE LE 24 FEVRIER 2016 A
DJEDDAH EN ARABIE SAOUDITE**

Article premier : Est autorisée, la ratification de l'accord entre le gouvernement de la République togolaise et le gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite relatif aux services aériens, signé le 24 février 2016 à Djeddah en Arabie Saoudite.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 1^{er} octobre 2019

La Présidente de l'Assemblée nationale



Yawa Djigbodi TSEGAN